

Le Bulletin Trimestriel

Une publication de l'Association des Anciens d'Unisys
2e trimestre 2020 numéro 50 (13e année)

SOMMAIRE

- Réforme des retraites : toujours d'actualité
- Lutter contre les insectes d'été
- Les seniors, personnes à risques
- Les aides auditives
- Sorties parisiennes (2)



RÉFORME DES RETRAITES : ELLE EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ

À peine nommé Premier ministre, Jean Castex n'a pas caché ses ambitions : rouvrir le dossier brûlant de la réforme des retraites. Voici les mesures qui sont toujours d'actualité...

Bruno Le Maire, ministre de l'économie, a pris la parole sur RTL, ce lundi 13 juillet, en indiquant que la réforme des retraites était « absolument indispensable », au moment où les partenaires sociaux refusent qu'elle soit remise sur la table dans l'immédiat.

« Je pense qu'il est nécessaire d'aller au bout de cette réforme des retraites. On voit bien d'abord qu'il y a un déficit, on voit bien que nous vivons tous plus longtemps, on voit bien que collectivement il faut que nous travaillions davantage et que c'est une condition de redressement de la France » a déclaré Bruno Le Maire.

Le Premier ministre, quant à lui, a essayé un refus unanime de relancer la réforme, pour le moment, de la part des partenaires syndicaux et patronaux en fin de semaine dernière, réunis à Matignon sur le sujet. En effet, les discussions pour la création d'un régime universel devraient reprendre en 2021. C'est l'annonce qui a été faite lors de la conférence sur le dialogue social, organisée vendredi 17 juillet. « La concertation sur les retraites est repoussée, les partenaires sociaux ont jusqu'à la fin de l'année pour discuter des modalités », a précisé François Asselin, président de la CPME.

C'est également l'avis de Valérie Batigne, dirigeante chez Sapiendo Retraite, « 95% du travail sur la réforme des retraites a été mené. La réforme votée a été très amendée et très assouplie par rapport à la version originale. L'objectif de la réforme des retraites était de trouver un mode de financement structurel, pérenne des retraites. Un problème ponctuel lié à la crise du coronavirus s'est ajouté ».

Déficit record de 30 milliards d'euros

Pour le moment, le sujet qui préoccupe le Premier ministre concerne le déficit du système actuel de retraites, soit -30 milliards d'euros en 2020 à cause de la crise sanitaire du coronavirus, selon le COR (Conseil d'orientation des retraites), contre 4 milliards attendus.

Il aurait ainsi « repoussé » à plus tard la réforme même du système (et donc celle des régimes spéciaux). Selon les estimations dévoilées mi-juin par le COR, cette dégradation se concentrerait sur les caisses des salariés du privé à hauteur de 27 milliards d'euros, à cause du recours massif au chômage partiel, tandis que les régimes spéciaux et la fonction publique seraient épargnés.

La branche retraite de la « Sécu », l'assurance vieillesse, devrait à elle seule enregistrer une perte de 15 milliards.

Le régime complémentaire du privé, l'Agirc-Arrco, qui a sollicité une avance de Bercy avant de recourir aux banques pour verser les pensions de juin, n'aura sans doute d'autres choix que de puiser à nouveau dans ses réserves.

Pour l'experte, « les caisses de retraite sont confrontées à un paradoxe : elles connaissent un déficit de rentrée d'argent dans leurs caisses dû à la baisse de cotisations (chômage partiel et baisse des revenus pour certaines professions) et elles doivent tout de même verser les pensions aux retraités actuels. A terme, les solutions pour parvenir à un rééquilibrage pérenne relèvent de ce que j'appelle le « trio infernal » : on augmenterait soit les cotisations, soit l'âge de départ effectif à la retraite, **ou alors on baisse les pensions**. Ce sont des décisions difficiles. Une autre voie possible est de compenser le manque à gagner par la dette et donc de reporter le problème à plus tard. Là encore, c'est une volonté politique qui doit être éclaircie », détaille Valérie Batigne.

A suivre page 2

Une conférence de financement très attendue

La « conférence de financement » a été lancée en début d'année et interrompue par l'épidémie du coronavirus. Sauf qu'à cette époque, les syndicats et patronat avaient du mal à s'accorder pour résorber un « déséquilibre annuel de l'ordre de 12 milliards d'euros en 2027 ». A date les partenaires ont annoncé ne pas être pressés d'y retourner. « On est dans une situation très compliquée économiquement et socialement », a souligné le secrétaire général de la CFDT, la semaine dernière, pour qui « la priorité des priorités, ça doit être l'emploi ».

Certaines mesures pourraient revenir dès cet été

Dans le projet de loi de réforme des retraites, était prévu de porter à 1 000 euros net en 2022 le minimum de pension. Une mesure qui a fait sa réapparition récemment, mais uniquement pour les exploitants agricoles. En effet, jeudi 18 juin, l'Assemblée nationale a adopté, en deuxième lecture, la revalorisation des retraites agricoles à 85% du Smic en 2022. Cette mesure est revenue, mais sous sa forme initiale de proposition de loi, hors du cadre de la réforme. Est-ce une volonté du gouvernement de faire passer d'autres mesures sous cette forme ? Comme celle d'un minimum de pension au même niveau pour les indépendants ou pour les femmes d'exploitants agricoles ? Rien n'est tranché.

Autre mesure attendue : le cumul emploi-retraite permettant d'ouvrir de nouveaux droits

Aujourd'hui, si vous continuez à travailler alors que vous avez liquidé votre retraite, vous ne pouvez pas obtenir de nouveaux droits et donc relever votre niveau de pension. La réforme des retraites pourrait mettre fin à ce principe et ouvrir la possibilité d'acquiescer de nouveaux droits lorsque les retraités continuent d'exercer une activité. « Cette mesure est très importante, elle permettrait aux retraités qui cumulent retraite et emploi de « cotiser utilement » pour leur retraite; actuellement ils cotisent à fonds perdus » estime Valérie Batigne.

extrait de Mieux Vivre votre Argent

LUTTER CONTRE LES INSECTES D'ÉTÉ

L'été, ces insectes peuvent vite devenir envahissants. Voici comment tenir à distance les trouble-fêtes.

Un baume corporel

Du bout des doigts, on chauffe la matière et on l'applique sur les zones clés (cou, creux poplités, poignets...) toutes les deux heures pour se protéger des moustiques et autres volants. Ingrédients : 5 g d'huile végétale de noyau d'abricot, 2 g de cire d'abeille, 4 gouttes d'huile essentielle (HE) de citronnelle, 2 gouttes d'HE de géranium, 2 gouttes d'HE de *lemongrass***.

Faites fondre l'huile végétale et la cire, au bain-marie. Hors du feu, ajoutez les huiles essentielles, en mélangeant. Coulez dans un pot (10 ml) et laissez durcir.

Pourquoi c'est bon ? Le lemongrass, au parfum plus doux que la citronnelle, contient du géranol qui en fait un excellent répulsif. Son action anti-inflammatoire est en outre utile en cas de piqûres.

Un spray pour la maison

Cette solution s'utilise indifféremment chez vous ou sur vos vêtements pour éloigner les moustiques. Ingrédients : 50 ml de vodka ou d'alcool à 70°, 20 gouttes d'HE de géranium rosat, 15 gouttes d'HE de citronnelle, 10 gouttes d'HE d'eucalyptus citronné, 10 gouttes d'HE de lavande. Versez l'alcool puis les huiles essentielles dans un flacon spray. Agitez avant de vaporiser dans l'air, sur les vêtements et les textiles d'intérieur, toutes les trois heures.

Pourquoi c'est bon ? Ces quatre plantes aux propriétés insectifuges sont sans doute les meilleures pour repousser les envahisseurs. Ensemble, elles font des miracles.

Une crème apaisante après-piqûres

Malgré vos précautions, les moustiques vous ont grignotée ? Cette recette soulagera les irritations et gonflements liés aux piqûres. Ingrédients : 2 cuil. à soupe de beurre de karité, 2 cuil. à soupe d'huile d'avocat, 1 once de cire d'abeille, 3 gouttes d'huile de calendula, 7 gouttes d'HE de lavande, 7 gouttes d'HE d'arbre à thé. Dans une casserole sur feu doux, mélangez le beurre de karité, l'huile d'avocat et la cire. Hors du feu, incorporez le calendula et les huiles essentielles. Laissez refroidir avant de mettre en pot.

Pourquoi c'est bon ? Calendula, arbre à thé, lavande et cire d'abeille sont connus depuis la nuit des temps pour leurs vertus calmantes, antibactériennes et cicatrisantes.

Moustiques : une bougie répulsive

Pour passer des soirées tranquilles, n'hésitez pas à en allumer plusieurs ! Ingrédients et matériel : pot en verre, mèche en coton, 50 g de cire d'abeille, 10 ml d'huile végétale, 20 gouttes d'HE de citronnelle, 10 gouttes d'HE de géranium et 10 gouttes d'HE de lavande. Faites fondre la cire directement dans le pot, au bain-marie. Versez l'huile, brassez. Hors du feu, ajoutez les huiles essentielles, mélangez. Plongez la mèche qui doit dépasser de la surface. Laissez durcir.

Pourquoi c'est bon ? Est-il besoin de vanter les propriétés de la citronnelle, le plus utilisé des anti-moustiques ? Un accessoire odorant et efficace .

** huile essentielle de lemongrass en parapharmacie de supermarché

LES SENIORS, PERSONNES A RISQUES

Dans un rapport du 9 juillet 2020 (publié officiellement fin juillet) le Conseil scientifique indique que les personnes âgées devraient être incluses dans les catégories à vacciner en priorité après les personnels soignants. Ce qui semble, somme toute, assez logique.

Le vaccin contre la Covid-19 n'est pas encore au point.

Certes, mais de nombreux essais sont actuellement en cours, avec certains qui s'annoncent prometteurs comme celui d'Oxford-AstraZeneca ou celui du laboratoire chinois Cansino Biologics, ou bien encore celui de l'américain Moderna Therapeutics. Mais attention, rien n'est encore gagné !

Dans tous les cas de figure et partant du principe qu'il faut être prêt quand le vaccin sera disponible, le Conseil scientifique a publié le 9 juillet dernier un rapport dans lequel il préconise quelles personnes seront à vacciner en priorité.

Sans trop de surprise, les « populations considérées en toute première priorité » sont les personnels soignants qui représentent en France 1,8 million de personnes. Notamment les personnels au contact de populations plus vulnérables (ex : EHPAD, auxiliaires de vie, personnels de santé de services prenant en charge les personnes fragiles : transplantation, gériatrie, ...)

Viennent ensuite les personnes « exposées de par leur emploi (caractéristiques de l'activité ou lieu d'exercice de l'activité) ou bien de par leur type d'hébergement », comme les enseignants, les commerçants ou les employés travaillant derrière un guichet, mais aussi les travailleurs/travailleuses du sexe, les chauffeurs de taxi ou les personnes travaillant en abattoir, ce qui représente, selon les chercheurs, 5 millions de personnes.

Puis Les « personnes à risque du fait de leur âge ou de leur état de santé » aussi bien en métropole qu'en Outre-mer (environ 23 millions de personnes) ; plus de 65 ans, sous réserve d'un vaccin efficace chez les personnes âgées (13,45 millions de plus de 65 ans, dont 6,25 millions de 75 ans et plus).

Mais également les individus souffrant de pathologies chroniques (pathologies cardiovasculaires, hypertension, diabète) de moins de 65 ans -4 million chez les moins de 65 ans.

Rappelons que les aînés ont payé un très lourd tribut à cette pandémie ! Plus de 180.000 personnes à ce jour ont été infectées, plus de 30.000 en sont décédées. Parmi elles, 90% avaient plus de 60 ans...

Même en cas de découverte d'un vaccin, il reste un problème de taille... La réticence des Français à se faire vacciner ! Le Conseil scientifique estime qu'il faudra mettre en place une campagne de vaccination car les autorités pourraient « se heurter aux réticences d'une partie de nos concitoyens, comme le suggèrent certaines enquêtes (au pic de l'épidémie en avril, un quart des Français indiquaient refuser de se faire vacciner) ». Et de préciser que la « vaccination nécessite la prise en compte d'importants enjeux en termes d'information, de condition d'accès et d'équité. Les faibles taux de vaccination chez les professionnels de santé,

notamment contre la grippe témoignent de plus de la difficulté à faire accepter une vaccination pour protéger autrui plutôt que soi-même ». Quant à ceux qui pourront vacciner, le Conseil scientifique préconise que cette vaccination se fasse « au plus près des personnes concernées », notamment en s'appuyant sur les médecins généralistes et les pharmaciens.

AIDES AUDITIVES

Entendre normalement n'est pas du luxe.

Pour bien choisir une aide auditive, un audioprothésiste, et être bien remboursé grâce à la "réforme 100 % santé", on prête l'oreille à ces conseils d'expert!

Un chiffre devrait nous mettre la puce à l'oreille: 84 % des personnes portant des aides auditives en sont satisfaites.

Alors, cessons de faire la sourde oreille en rechignant à s'équiper? D'autant que le frein financier s'efface avec la réforme 100 % Santé.

Une bonne nouvelle pour les 6 millions de Français souffrant de difficultés auditives, dont moins de 40 % sont appareillés. Le 1er janvier 2021, le prix des prothèses auditives de classe 1 sera plafonné à 950 €, contre 1100 € aujourd'hui. Les mutuelles auront l'obligation de prendre en charge l'intégralité du coût non remboursé par la Sécurité sociale (sur prescription) à condition d'avoir souscrit un contrat "responsable". Mais ce n'est pas une raison pour repousser l'échéance, pour ceux qui le peuvent. « La précocité de l'appareillage est essentielle à la qualité du résultat final », insistent les spécialistes. Plus on attend, plus les neurones de la partie du cerveau qui gère l'audition seront difficiles à récupérer.

Côté équipement, le choix ne manque pas. À commencer par les contours d'oreille. Leur boîtier logé derrière le pavillon intègre tout, y compris l'écouteur, tandis qu'un simple tube se charge de diriger le son vers le conduit auditif. Ils ne sont pas de la plus grande discrétion, mais ne se salissent pas, ont une bonne autonomie, sont solides et aisément manipulables (important quand on tremble ou souffre d'arthrose) et suffisamment puissants pour les déficiences auditives marquées. Confortables, performants, les appareils, communément appelés à tort micro contours d'oreille, sont les plus prisés actuellement. Ce sont des modèles à écouteur déporté, c'est-à-dire intégré à un embout et non au boîtier. Ils sont plus discrets. Au top de la discrétion, les intra-auriculaires. Réalisés à partir d'un moulage du conduit, on les glisse simplement dans l'oreille pour les pertes auditives légères à intermédiaires. Moins soumis à la transpiration, ils sont sensibles au cérumen et à la résonance éventuelle de sa voix.

Globalement, les aides auditives ne sont pas plus fragiles qu'un téléphone portable. Il faut juste penser à ne pas les stocker dans sa salle de bains, elles n'aiment pas trop l'humidité. Et à les mettre en place après sa toilette. Ces appareils peuvent être renouvelés (et remboursés) au bout de 4 ans. On veillera aussi à vérifier la garantie de l'équipement. Vice de forme, défaut de fabrication, panne au cours d'un usage habituel (pièces, main-d'œuvre et transport) sont automatiquement couverts.

SORTIES PARISIENNES (2)

La Basilique du Sacré Coeur de Montmartre

Véritable emblème de la Butte Montmartre, la célèbre basilique du Sacré-Coeur reconnaissable à sa blancheur unique dans le paysage parisien. Elle est située au sommet de la colline de Montmartre, sur la rive droite de la Seine. Pour accéder à la Basilique, il faut gravir 270 marches, du haut desquelles s'offre à nous un magnifique panorama sur toute la ville de Paris ; on aperçoit notamment Notre Dame, la Tour Eiffel, le Panthéon, l'Opéra ou encore la Tour Montparnasse, le Centre Georges Pompidou... C'est là qu'au début du 11^e siècle, les premiers chrétiens de Paris avec leur évêque Saint Denis, le prêtre Saint Rustique et le diacre St Eleuthère, versèrent leur sang pour leur foi, donnant ainsi à cette colline son nom actuel de « Mont des Martyrs ».



Le Palais Garnier, Opéra de Paris

C'est sans doute l'un des plus somptueux édifices de Paris. L'Opéra Garnier, ou palais Garnier, est un théâtre national qui a la vocation d'être une académie de musique, de chorégraphie et de poésie lyrique ; il est un élément majeur du patrimoine de Paris. Il est situé place de l'Opéra, à l'extrémité nord de l'avenue de l'Opéra et au carrefour de nombreuses voies. Il est accessible par le métro (station Opéra), par le RER (ligne A, gare d'Auber) et par le bus. L'édifice s'impose comme un monument particulièrement représentatif de l'architecture éclectique et du style historiciste de la seconde moitié du 19^e siècle. Sur une conception de l'architecte Charles Garnier retenue à la suite d'un concours, sa construction, décidée par Napoléon III dans le cadre des transformations de Paris menées par le préfet Haussmann et interrompue par la guerre de 1870, fut reprise au début de la Troisième République, après la destruction par incendie de l'opéra Le Peletier en 1873.



Le musée du Louvre

Situé dans le 1^{er} arrondissement de Paris, sur la rive droite entre la Seine et la rue de Rivoli, le musée se signale par la pyramide de verre de son hall d'accueil, érigée en 1989 dans la cour Napoléon et qui en est devenue emblématique, tandis que la statue équestre de Louis XIV constitue le point de départ de l'axe historique parisien.

il est aujourd'hui le plus grand musée d'art et d'antiquités au monde. Sa surface d'exposition est de 72 735 m². Fin 2016, ses collections comprenaient 554 731 œuvres, dont 35 000 exposées et 264 486 œuvres graphiques. Celles-ci présentent l'art occidental du Moyen Âge à 1848, celui des civilisations antiques qui l'ont précédé et influencé (orientales, égyptienne, grecque, étrusque et romaine), les arts des premiers chrétiens et de l'islam.

En 2018, avec environ 10,2 millions de visiteurs annuels, le Louvre était le musée le plus visité au monde. Il est le site culturel payant le plus visité de France. Parmi ses pièces les plus célèbres figurent La Joconde, la Vénus de Milo, Le Scribe accroupi, La Victoire de Samothrace et le Code de Hammurabi, roi de Babylone.

